

**SITUATION SEMESTRIELLE DE FCC BIAT – CREDIMMO 2
ARRETEE AU 30/06/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE COMPTE RENDU D'ACTIVITE ARRÊTE AU 30 JUIN 2008

En notre qualité de Commissaire aux Comptes du FCC BIAT – CREDIMMO 2 et en application de l'article 46 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 37 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux FCC et aux sociétés de gestion desdits fonds, nous avons examiné le compte rendu d'activité du fonds arrêté au 30 juin 2008.

Nous avons procédé à la vérification des informations financières figurant dans le présent compte rendu d'activité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières présentées.

Le Commissaire aux Comptes : Mahmoud ZAHAF

Caractéristiques du fonds à l'émission

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 MAI 2007
CRD TOTAL	50 003 289,903 DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39 372,669 DINARS
CRD MINIMUM	4 051,001 DINARS
CRD MAXIMUM	269 695,408 DINARS
TAUX MOYEN	8,34%
TAUX PONDERE	8,14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

Caractéristiques des parts

Lors de sa création, le FCC BIAT-CREDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 289,903 Dinars, les caractéristiques des parts sont telles que suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- Les suretés attachées aux créances ;
- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un fond de réserve¹.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques².

¹ Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3%.

² Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

Rapport de Gestion

A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM

	Parts P1	Parts P2	Parts P3
OPCVM	43,50%	41,90%	16,25%
Autres	56.50%	58.10%	83.75%
TOTAL	100%	100%	100%

B. Nature, Montant et Pourcentage des divers Frais et commissions supportés par le fonds

Trimestriellement, le fonds est tenu de payer et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an; le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2008 respectivement à la date de paiement du 15-02-2008 et du 15-05-2008.

Les commissions nettes	15-02-08	15-05-08
Société de gestion	48 266,417	45 653,017
Recouvreur	48 266,417	45 653,017
Dépositaire	6 033,564	5 706,890
Total	102 566,398	97 012,924

c. Information portant sur les créances

Au 30-06-2008, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de 1215 créances pour un capital restant dû de 42 842 milles dinars soit un amortissement de 14.32% par apport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 8.13%.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds était de 108 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur la période semestrielle au 30juin 2008 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
janv.-08	1239	45 516	0,71%	0,07%
févr.-08	1235	44 884	0,59%	0,09%
mars-08	1230	44 327	0,47%	0,10%
avril-08	1225	43 833	0,31%	0,10%
mai-08	1219	43 292	0,44%	0,08%
juin-08	1215	42 842	0,21%	0.13%

SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTE DES FONDS AU 30JUN 2008

Compte d'accueil

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2008
BTA 6% mars 2012	160	160 881.000	2 840.548	163 721.548
BTA 6,5% mars 2009	828	845 388.000	16 514.630	861 902,630
TOTAL	988	1 006 269.000	19 355,178	1 025 624,178

Compte de réserve

	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2008
BTC 52 S 09/09/2008	1 516	1 499 260,754	1291.065	1 500 551.819
TOTAL	1516	1 499 260,754	1291.065	1 500 551.819

D. Information portant sur les parts

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires et subordonnées, dont le détail est sur les tableaux ci-après :

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et principal.

DONNEES UNITAIRES :

PARTS PRIORITAIRES P1 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts nets
15 février 2008	5,74%	902,921	51,880	148,959	13,245	10,596
15 mai 2008	5,75%	851,041	55,840	204,799	12,234	9,787

PARTS PRIORITAIRES P2 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2008	6,24%	1000	0	0	15,947	12,758
15 mai 2008	6,25%	1000	0	0	15,625	12,500

PARTS PRIORITAIRES P3 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2008	6,94%	1000	0	0	17,736	14,189
15 mai 2008	6,95%	1000	0	0	17,375	13,900

PARTS SUBORDONNEES S :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2008	7,24%	1000	0	0	18,502	14,802
15 mai 2008	7,25%	1000	0	0	18,125	14,500

PART RESIDUELLE :

	CRD	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 mai 2008	1 503 289,903	47 997,243	38 397,794

DONNEES GLOBALES :

	PARTS PRIORITAIRES P1	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS PRIORITAIRES P3	PARTS PRIORITAIRES S	PART RESIDUELLE
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	27 087 630	10 500 000	4 000 000	4 000 000	1 503 289,903
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	3 231 600	0,000	0,000	0,000	0,000
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN D'EXERCICE	23 856 030	10 500 000	4 000 000	4 000 000	1 503 289,903

E. Information portant sur le fonds de reserve

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission. Le fonds de réserve a atteint son plafond à la date du paiement du 15-05-2008.

F. Mise en œuvre des garanties

A la date du 30 Juin 2008, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 2 n'a pas procédé à la mise en jeu des garanties.

G. Modifications apportées aux documents de notation et aux éléments caractéristiques du prospectus

A la date du 30 Juin 2008, la notation initiale des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation. De même, aucune modification n'est intervenue sur un des éléments caractéristiques du prospectus. Par ailleurs, nous portons à votre connaissance que désormais les parts prioritaires ont été admises au marché des fonds communs de créance de la BVMT.

H. Clause de remboursement anticipé

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.